

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

DÉCLARATION EN CAS DE DÉPÔT INITIAL
(règle 6.1)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ DÉPOSE EN VERTU DU TRAITÉ DE BUDAPEST LE MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS ET S'ENGAGE À NE PAS RETIRER LE DÉPÔT PENDANT LA PÉRIODE PRÉCISÉE À LA RÈGLE 9.1¹

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification ² :	<input type="checkbox"/> Mélange de micro-organismes (Cocher le cas échéant)
II. CONDITIONS DE CULTURE	<input type="checkbox"/> ³

¹ Cette formule peut également être utilisée si le soussigné convertit en un dépôt selon le Traité de Budapest le dépôt d'un micro-organisme que lui-même ou son prédécesseur en droit a déjà déposé, en dehors du Traité de Budapest, auprès de la même institution de dépôt, soit avant (règle 6.4.d)) soit après l'acquisition par celle-ci du statut d'autorité de dépôt internationale.

² Numéro ou symboles, par exemple, donnés par le déposant au micro-organisme.

³ Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

III. CONDITIONS DE CONSERVATION

³

IV. CONDITIONS DE CONTRÔLE DE LA VIABILITÉ

³

V. COMPOSANTS DU MÉLANGE (le cas échéant)

³

Description des composants :

Méthode(s) permettant de vérifier la présence des composants :

³ Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

VI. PROPRIÉTÉS DANGEREUSES POUR LA SANTÉ OU L'ENVIRONNEMENT	
<input type="checkbox"/>	⁴ Le micro-organisme identifié sous le chiffre I a les propriétés suivantes qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour la santé ou l'environnement :
<input type="checkbox"/>	⁴ Le soussigné n'a pas connaissance de telles propriétés.
VII. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE ⁵	
Description scientifique :	
Désignation taxonomique proposée :	
VIII. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES	
IX. DÉPOSANT	
Nom et adresse :	Signature ⁸ :
Adresse électronique ⁷ :	Date :
Numéro de téléphone ⁷ :	

³ Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

⁴ Cocher la case qui convient.

⁵ Il est vivement recommandé d'indiquer la description scientifique et/ou la désignation taxonomique proposée du micro-organisme.

⁶ Cocher si des informations supplémentaires (autres que celles qui sont visées à la note 3) sont fournies sur une feuille jointe, telles que l'origine du micro-organisme, le(s) nom(s) et l'(les) adresse(s) d'une autre (d'autres) institution(s) de dépôt auprès de laquelle (desquelles) le micro-organisme a été déposé ou le critère utilisé pour rédiger la désignation taxonomique proposée. (La fourniture de ces informations est facultative).

⁷ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

⁸ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

DÉCLARATION EN CAS DE NOUVEAU DÉPÔT
AUPRÈS DE LA MÊME AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
(règle 6.2)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ EFFECTUE UN NOUVEAU DÉPÔT EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU TRAITÉ DE BUDAPEST ET CONFIRME SON ENGAGEMENT DE NE PAS RETIRER LE DÉPÔT PENDANT LA PÉRIODE PRÉCISÉE À LA RÈGLE 9.1

I. RAISON POUR LAQUELLE LE NOUVEAU DÉPÔT EST EFFECTUÉ

- ¹ Le micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur n'est plus viable.
- ¹ L'envoi ou la réception d'échantillons du micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur est empêché :
- ¹ par des restrictions à l'exportation, ou
- ¹ par des restrictions à l'importation.
- ¹ autre raison² :

Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :

II. DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4.1)c)

Le soussigné affirme que le micro-organisme qui fait l'objet du nouveau dépôt est le même que celui qui faisait l'objet du dépôt antérieur.

¹ Cocher la case qui convient.

² Indiquer la raison.

III. ³ DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE LA PLUS RÉCENTE INDIQUÉE EN RAPPORT AVEC LE DÉPÔT ANTÉRIEUR ⁵



Description scientifique :

Désignation taxonomique proposée :

IV. DÉPOSANT

Nom et adresse :

Signature⁷ :

Adresse électronique⁶ :

Date :

Numéro de téléphone⁶ :

- ³ Ne pas remplir si aucune description scientifique ni aucune désignation taxonomique proposée n'a été indiquée en rapport avec le dépôt antérieur.
- ⁴ Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.
- ⁵ Utiliser la formule BP/7 si, en effectuant le nouveau dépôt, on désire indiquer pour la première fois ou modifier une description scientifique ou une désignation taxonomique
- ⁶ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.
- ⁷ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

Pièces jointes : Copie du récépissé relatif au dépôt antérieur.

Copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur et indiquant que le micro-organisme est viable.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

DÉCLARATION EN CAS DE NOUVEAU DÉPÔT
AUPRÈS D'UNE AUTRE AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
(règle 6.2)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ EFFECTUE EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU TRAITÉ DE BUDAPEST UN NOUVEAU DÉPÔT DU MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS ET CONFIRME SON ENGAGEMENT DE NE PAS RETIRER LE DÉPÔT PENDANT LA PÉRIODE PRÉCISÉE À LA RÈGLE 9.1

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification ¹ :	<input type="checkbox"/> Mélange de micro-organismes (Cocher le cas échéant)
II. CONDITIONS DE CULTURE	<input type="checkbox"/> ²

¹ Numéro ou symboles, par exemple, donnés par le déposant au micro-organisme.

² Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

III. CONDITIONS DE CONSERVATION	<input type="checkbox"/> ²
IV. CONDITIONS DE CONTRÔLE DE LA VIABILITÉ	<input type="checkbox"/> ²
V. COMPOSANTS DU MÉLANGE (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> ²
Description des composants : Méthode(s) permettant de vérifier la présence des composants :	
VI. PROPRIÉTÉS DANGEREUSES POUR LA SANTÉ OU L'ENVIRONNEMENT	
<input type="checkbox"/> ³ Le micro-organisme identifié sous le chiffre I a les propriétés suivantes qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour la santé ou l'environnement : <input type="checkbox"/> ³ Le soussigné n'a pas connaissance de telles propriétés.	<input type="checkbox"/> ²

² Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

³ Cocher la case qui convient.

VII. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE AUPRÈS DE LAQUELLE LE DÉPÔT ANTÉRIEUR A ÉTÉ EFFECTUÉ

Nom et adresse :

Adresse électronique⁴ :

Numéro de téléphone⁴ :

VIII. NUMÉRO D'ORDRE ATTRIBUÉ AU DÉPÔT ANTÉRIEUR

IX. RAISON POUR LAQUELLE LE NOUVEAU DÉPÔT EST EFFECTUÉ

³ L'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle a été effectué le dépôt antérieur a cessé d'avoir le statut d'autorité de dépôt internationale ou a cessé d'exercer ses fonctions, et le micro-organisme n'a pas été transféré à une autre autorité de dépôt internationale qui est en mesure d'en remettre des échantillons.

³ Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :

³ Date de la publication visée à l'article 4.1)e) :

³ L'envoi ou la réception d'échantillons du micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur est empêché :

³ par des restrictions à l'exportation, ou

³ par des restrictions à l'importation.

Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :

³ Cocher la case qui convient.

⁴ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre l'autorité de dépôt internationale ayant reçu le nouveau dépôt et l'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle le dépôt antérieur a été effectué.

X. DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4.1)c)	
Le soussigné affirme que le micro-organisme identifié sous le chiffre I est le même que celui qui faisait l'objet du dépôt antérieur.	
XI. ⁵ DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE LA PLUS RÉCENTE INDIQUÉE EN RAPPORT AVEC LE DÉPÔT ANTÉRIEUR ⁶ <input type="checkbox"/> ²	
Description scientifique :	
Désignation taxonomique proposée :	
XII. DÉPOSANT	
Nom et adresse :	Signature ⁸ :
Adresse électronique ⁷ :	Date :
Numéro de téléphone ⁷ :	

² Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

⁵⁻ Ne pas remplir si aucune description scientifique ni aucune désignation taxonomique proposée n'a été indiquée en rapport avec le dépôt antérieur.

⁶ Utiliser la formule BP/7 si, en effectuant le nouveau dépôt, on désire indiquer pour la première fois ou modifier une description scientifique ou une désignation taxonomique.

⁷ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

⁸⁻ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la(des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

Pièces jointes : Copie du récépissé relative au dépôt antérieur.

Copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur et indiquant que le micro-organisme est viable.

**TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS**

FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE

RÉCÉPISSÉ EN CAS DE DÉPÔT INITIAL
délivré en vertu de la règle 7.1. par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
identifiée au bas de cette page

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification donnée par le DÉPOSANT :	Numéro d'ordre attribué par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :
II. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE	
Le micro-organisme identifié sous le chiffre I était accompagné :	
<input type="checkbox"/> d'une description scientifique	
<input type="checkbox"/> d'une désignation taxonomique proposée	
(Cocher ce qui convient)	
III. RÉCEPTION ET ACCEPTATION	
La présente autorité de dépôt internationale accepte le micro-organisme identifié sous le chiffre I, qu'elle a reçu le (date du dépôt initial) ¹ .	
IV. RÉCEPTION D'UNE REQUÊTE EN CONVERSION	
La présente autorité de dépôt internationale a reçu le micro-organisme identifié sous le chiffre I le (date du dépôt initial) et a reçu une requête en conversion du dépôt initial en dépôt conforme au Traité de Budapest le (date de réception de la requête en conversion).	

¹ En cas d'application de la règle 6.4.d), cette date est la date à laquelle le statut d'autorité de dépôt internationale a été acquis.

V. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :	Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) :
Adresse électronique ² :	Date :
Numéro de téléphone ² :	

² Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE

RÉCÉPISSÉ EN CAS DE NOUVEAU DÉPÔT
délivré en vertu de la règle 7.1 par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
identifiée à la page suivante

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME

Référence d'identification donnée par le
DÉPOSANT :

Numéro d'ordre attribué par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :

II. RAISON INDIQUÉE PAR LE DÉPOSANT POUR EFFECTUER LE NOUVEAU DÉPÔT

- ¹ Le micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur n'est plus viable.
- ¹ L'envoi ou la réception d'échantillons du micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur est empêché :
- ¹ par des restrictions à l'exportation, ou
- ¹ par des restrictions à l'importation.
- ¹ L'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle a été effectué le dépôt antérieur a cessé d'avoir le statut d'autorité de dépôt internationale ou a cessé d'exercer ses fonctions, et le micro-organisme n'a pas été transféré à une autre autorité de dépôt internationale qui est en mesure d'en remettre des échantillons.
- ¹ Autre raison² :
- ¹ Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :
- ¹ Date de la publication visée à l'article 4.1)e) :

¹ Cocher la case qui convient.

² Indiquer la raison.

III. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE	
En rapport avec le dépôt antérieur, le déposant a indiqué :	
<input type="checkbox"/> une description scientifique <input type="checkbox"/> une désignation taxonomique proposée (Cocher ce qui convient)	
IV. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE AUPRÈS DE LAQUELLE LE DÉPÔT ANTÉRIEUR A ÉTÉ EFFECTUÉ	
Nom :	
Adresse :	
V. NUMÉRO D'ORDRE ATTRIBUÉ AU DÉPÔT ANTÉRIEUR	
VI. RÉCEPTION ET ACCEPTATION	
La présente autorité de dépôt internationale accepte le micro-organisme identifié sous le chiffre I, qu'elle a reçu le <div style="text-align: right;">(date du nouveau dépôt).</div>	
VII. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE	
Nom et adresse : Adresse électronique ³ : Numéro de téléphone ³ :	Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) : Date :

³ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

Pièces jointes : Copie du récépissé relative au dépôt antérieur.

Copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur et indiquant que le micro-organisme est viable.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE

RÉCÉPISSÉ EN CAS DE TRANSFERT
délivré en vertu de la règle 7.1 par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
identifiée à la page suivante

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification donnée par le DÉPOSANT :	Numéro d'ordre attribué par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :
II. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE À PARTIR DE LAQUELLE LE TRANSFERT A ÉTÉ EFFECTUÉ	
Nom :	
Adresse :	
III. NUMÉRO D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE CITÉE SOUS LE CHIFFRE II	
IV. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE	
Le déposant a indiqué à l'autorité de dépôt internationale citée sous le chiffre II	
<input type="checkbox"/> une description scientifique	
<input type="checkbox"/> une désignation taxonomique proposée	
(Cocher ce qui convient)	

RÉCEPTION ET ACCEPTATION

Un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I a été transféré par l'autorité de dépôt internationale citée sous le chiffre II et est accepté par l'autorité de dépôt internationale délivrant le présent récépissé, qui l'a reçu
le (date du transfert).

VI. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :

Adresse électronique ¹ :

Numéro de téléphone ¹ :

Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) :

Date :

¹ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

À remplir
en double
exemplaire

COMMUNICATION DE L'INDICATION ULTÉRIEURE OU
DE MODIFICATIONS DE LA DESCRIPTION SCIENTIFIQUE
ET/OU DE LA DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE
(règle 8.1)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Numéro d'ordre attribué par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :	
II. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE	<input type="checkbox"/> ¹
<input type="checkbox"/> ² Description scientifique :	
<input type="checkbox"/> ² Précédente description scientifique (le cas échéant) :	
<input type="checkbox"/> ² Désignation taxonomique proposée :	
<input type="checkbox"/> ² Précédente désignation taxonomique (le cas échéant) :	

¹ Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

² Cocher la case qui convient ou les cases qui conviennent.

III. DEMANDE D'ATTESTATION

Le soussigné

³ demande

³ ne demande pas

l'attestation visée à la règle 8.2.

IV. DÉPOSANT

Nom et adresse :

Adresse électronique⁴ :

Numéro de téléphone⁴ :

Signature⁵ :

Date :

³ Cocher la case qui convient.

⁴ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

⁵ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la(des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

ATTESTATION RELATIVE À L'INDICATION ULTÉRIEURE OU
À DES MODIFICATIONS DE LA DESCRIPTION SCIENTIFIQUE
ET/OU DE LA DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE
(règle 8.2)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

La communication ci-jointe a été reçue par la présente autorité de dépôt internationale
le

AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :

Adresse électronique¹ :

Numéro de téléphone¹ :

Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour
représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des)
employé(s) autorisé(s) :

Date :

¹ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

Pièces jointes : Communication de l'indication ultérieure ou de modifications de la description scientifique et/ou de la désignation taxonomique proposée, selon la règle 8.1.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE

DÉCLARATION SUR LA VIABILITÉ
délivrée en vertu de la règle 10.2 par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
identifiée à la page suivante

NOM ET ADRESSE DE LA PARTIE À
LAQUELLE LA DÉCLARATION SUR
LA VIABILITÉ EST DÉLIVRÉE

I. DÉPOSANT	II. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME
Nom :	Numéro d'ordre attribué par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :
Adresse :	Date du dépôt ou du transfert ¹ :
III. DÉCLARATION SUR LA VIABILITÉ	
La viabilité du micro-organisme identifié sous le chiffre II a été contrôlée le 2. À cette date, le micro-organisme	
<input type="checkbox"/> ³ était viable	
<input type="checkbox"/> ³ n'était plus viable	

¹ Indiquer la date du dépôt initial ou, si un nouveau dépôt ou un transfert ont été effectués, la plus récente des dates pertinentes (date du nouveau dépôt ou date du transfert).

² Dans les cas visés à la règle 10.2.a)ii) et iii), mentionner le contrôle de viabilité le plus récent.

³ Cocher la case qui convient.

IV. CONDITIONS DANS LESQUELLES LE CONTRÔLE DE VIABILITÉ A ÉTÉ EFFECTUÉ⁴

--

V. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :	Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) :
Adresse électronique ⁵ :	Date :
Numéro de téléphone ⁵ :	

⁴ À remplir si cette information a été demandée et si les résultats du contrôle étaient négatifs.

⁵ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre la partie à laquelle la déclaration sur la viabilité a été présentée et l'autorité de dépôt internationale.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

À remplir
en double
exemplaire

REQUÊTE
EN REMISE D'ÉCHANTILLONS
DE MICRO-ORGANISMES DÉPOSÉS
(règle 11.1)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT
INTERNATIONALE

L'OFFICE SOUSSIGNÉ DEMANDE LA REMISE D'UN ÉCHANTILLON DU MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS, CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 11.1 DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BUDAPEST

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME

Numéro d'ordre du dépôt :

II. DÉCLARATION

Il est déclaré que :

- 1) ¹ la demande de brevet n° _____, déposée le _____, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, a été déposée auprès du présent Office en vue de la délivrance d'un brevet² et son objet se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- ¹ la demande internationale (PCT) n° _____, déposée le _____, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, désigne en vue de la délivrance d'un brevet² l'État partie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) pour lequel le présent Office est l'"office désigné" au sens dudit Traité, et l'objet de cette demande internationale se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- 2) _____ cette demande
- ¹ est pendante devant le présent Office
- ¹ a abouti à la délivrance du brevet² n° _____, délivré le _____
- 3) l'échantillon dudit micro-organisme est nécessaire aux fins d'une procédure en matière de brevets, conformément à la règle 11.1.iii).
- 4) ledit échantillon et toute information l'accompagnant ou en découlant seront utilisés aux seules fins de ladite procédure en matière de brevets.

III. DEMANDE D'INFORMATIONS

L'Office soussigné

- ¹ demande
- ¹ ne demande pas

L'indication des conditions utilisées par l'autorité de dépôt internationale pour cultiver et conserver le micro-organisme.

IV. OFFICE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Nom et adresse de l'office de propriété industrielle :

Signature : _____

Adresse électronique³ :

Date :

Numéro de téléphone³ :

¹ Cocher la case qui convient.

² Toute référence à un "brevet" s'entend comme une référence aux brevets d'invention, aux certificats d'auteur d'invention, aux certificats d'utilité, aux modèles d'utilité, aux brevets ou certificats d'addition, aux certificats d'auteur d'invention additionnels et aux certificats d'utilité additionnels.

³ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre l'office de propriété industrielle et l'autorité de dépôt internationale (ADI). Conformément à la règle 11.4.g) du règlement d'exécution du Traité de Budapest, une copie du présent formulaire sera jointe à la notification envoyée par l'ADI au déposant du micro-organisme.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

À remplir
en double
exemplaire

REQUÊTE
EN REMISE D'ÉCHANTILLONS
DE MICRO-ORGANISMES DÉPOSÉS
(règle 11.2.ii))

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LA PARTIE AUTORISÉE SOUSSignée DEMANDE LA REMISE D'UN ÉCHANTILLON DU MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS, CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 11.2.ii) DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BUDAPEST

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Numéro d'ordre du dépôt :	
II. DÉCLARATION DU DÉPOSANT	
Le déposant soussigné du micro-organisme identifié sous le chiffre I autorise la remise d'un échantillon dudit micro-organisme à la partie indiquée sous le chiffre IV.	
Nom du déposant :	Signature du déposant ¹ :
Adresse du déposant :	Date :
III. DEMANDE D'INFORMATIONS	
La partie autorisée soussignée	
<input type="checkbox"/> ² demande	
<input type="checkbox"/> ² ne demande pas	
L'indication des conditions utilisées par l'autorité de dépôt internationale pour cultiver et conserver le micro-organisme.	

¹ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

² Cocher la case qui convient.

IV. PARTIE AUTORISÉE	
Nom et adresse de la partie autorisée :	Signature de la partie autorisée ¹ :
Adresse électronique ³ :	Date :
Numéro de téléphone ³ :	

¹ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

³ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre la partie autorisée et l'autorité de dépôt internationale (ADI). Conformément à la règle 11.4.g) du règlement d'exécution du Traité de Budapest, une copie du présent formulaire sera jointe à la notification envoyée par l'ADI au déposant du micro-organisme.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

À remplir
en double
exemplaire

REQUÊTE¹
EN REMISE D'ÉCHANTILLONS
DE MICRO-ORGANISMES DÉPOSÉS
(règle 11.3)a)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE LA REMISE D'UN ÉCHANTILLON DU MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS,
CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 11.3.a) DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BUDAPEST

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Numéro d'ordre du dépôt :	
II. DEMANDE DE BREVET OU BREVET FAISANT ÉTAT DU MICRO-ORGANISME DÉPOSÉ	
<input type="checkbox"/> ²	Demande de brevet n° _____ déposée le _____ présentée par (nom, adresse) :
<input type="checkbox"/> ²	Demande internationale (PCT) n° _____ déposée le _____ présentée par (nom, adresse) :
<input type="checkbox"/> ²	Brevet ³ n° _____ délivré le _____ délivré à (nom, adresse) :

¹ La requête doit être envoyée à l'office de propriété industrielle compétent qui, conformément à sa propre procédure applicable, la transmet directement à l'autorité de dépôt internationale ou la renvoie à la partie certifiée pour transmission à l'autorité de dépôt internationale.

² Cocher la case qui convient.

³ Toute référence à un "brevet" s'entend comme une référence aux brevets d'invention, aux certificats, d'utilité, aux modèles d'utilité, aux brevets ou certificats d'addition, aux certificats d'auteur d'invention additionnels et aux certificats d'utilité additionnels.

III. DEMANDE D'INFORMATIONS	
<p>Le soussigné</p> <p><input type="checkbox"/> ² demande</p> <p><input type="checkbox"/> ² ne demande pas</p> <p>l'indication des conditions utilisées par l'autorité de dépôt internationale pour cultiver et conserver le micro-organisme.</p>	
IV. PARTIE CERTIFIÉE	
<p>Nom et adresse :</p> <p>Adresse électronique⁴ :</p> <p>Numéro de téléphone⁴ :</p>	<p>Signature⁵ :</p> <p>Date :</p>

² Cocher la case qui convient.

⁴ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre la partie certifiée et l'autorité de dépôt internationale (ADI). Conformément à la règle 11.4.g) du règlement d'exécution du Traité de Budapest, une copie du présent formulaire sera jointe à la notification envoyée par l'ADI au déposant du micro-organisme.

⁵ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

CERTIFICATION

Il est certifié :

- 1) ² que la demande de brevet indiquée sous le chiffre II, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, a été présentée auprès du présent Office en vue de la délivrance d'un brevet et que son objet se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- ² que la demande internationale indiquée sous le chiffre II, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, désigne en vue de la délivrance d'un brevet l'État partie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) pour lequel le présent Office est l'"office désigné" au sens dudit Traité, et que l'objet de cette demande internationale se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- ² que le brevet indiqué sous le chiffre II, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, a été délivré par le présent Office et que son objet se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- 2) ² qu'une publication aux fins de la procédure en matière de brevets a été faite
- ⁵ par le présent Office.
- ⁵ par le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en tant que publication internationale en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).
- ou
- ² que la partie certifiée a droit à un échantillon avant une publication en vertu⁶ :
- 3) ² que la partie certifiée a droit à un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I, en vertu du droit qui régit la procédure en matière de brevets devant le présent Office, et que le présent Office s'est assuré que les conditions prescrites, le cas échéant, par ledit droit pour la remise d'un tel échantillon ont été effectivement remplies.
- ou
- ² que la partie certifiée a apposé sa signature sur une formule devant le présent Office et que, de par la signature de cette formule, les conditions de remise à la partie certifiée d'un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I sont réputées remplies conformément au droit qui régit la procédure en matière de brevets devant le présent Office.

Nom et adresse de l'office de propriété industrielle :

Signature :

Adresse électronique⁷ :

Date :

Numéro de téléphone⁷ :

² Cocher la case qui convient.

⁵ Si une seule case convient, cocher celle qui convient; si les deux cases conviennent, cocher au choix l'une des deux cases (cocher une case).

⁶ Citer la disposition légale applicable, y compris toute décision judiciaire.

⁷ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre l'office de propriété industrielle et l'autorité de dépôt internationale (ADI). Conformément à la règle 11.4.g) du règlement d'exécution du Traité de Budapest, une copie du présent formulaire sera jointe à la notification envoyée par l'ADI au déposant du micro-organisme.

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

À remplir
en double
exemplaire

REQUÊTE
EN REMISE D'ÉCHANTILLONS
DE MICRO-ORGANISMES DÉPOSÉS
(règle 11.3.b))

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE LA REMISE D'UN ÉCHANTILLON DU MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS,
CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 11.3.b) DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BUDAPEST

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME

Numéro d'ordre du dépôt :

Nom du déposant¹ :

Référence d'identification donnée par le déposant¹ :

Désignation taxonomique proposée, le cas échéant, par le déposant¹ :

II. DEMANDE D'INFORMATIONS

Le soussigné

demande

ne demande pas

l'indication des conditions utilisées par l'autorité de dépôt internationale pour cultiver et conserver le micro-organisme.

¹ À indiquer si la partie requérante connaît ces données.

² Cocher la case qui convient.

III. PARTIE REQUÉRANTE	
Nom et adresse :	Signature ⁴ :
Adresse électronique ³ :	Date :
Numéro de téléphone ³ :	

³ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre la partie requérante et l'autorité de dépôt internationale (ADI). Conformément à la règle 11.4.g) du règlement d'exécution du Traité de Budapest, une copie du présent formulaire sera jointe à la notification envoyée par l'ADI au déposant du micro-organisme.

⁴ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

**TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS**

DESTINATAIRE

NOTIFICATION DE LA REMISE
D'ÉCHANTILLONS DE MICRO-
ORGANISMES DÉPOSÉS
délivrée en vertu de la règle 11.4.g) par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT
INTERNATIONALE
identifiée au bas de cette page

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME

Numéro d'ordre du dépôt :

II. NOTIFICATION

Il est notifié au déposant qu'un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I a été remis le _____ à :

Nom¹ :

Adresse¹ :

La présente notification est accompagnée d'une copie de :

- ² la requête et la déclaration visées à la règle 11.1
² la requête et la déclaration visées à la règle 11.2.ii)
² la formule contenant la requête et la certification visées à la règle 11.3.a)
² la requête visée à la règle 11.3.b)

III. L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :

Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour
représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des)
employé(s) autorisé(s) :

Adresse électronique³ :

Date :

Numéro de téléphone³ :

¹ Inscrire le nom et l'adresse de l'office de la propriété industrielle, de la partie autorisée, de la partie certifiée ou de la partie requérante selon le cas, auquel l'échantillon a été remis.

² Cocher la case qui convient.

³ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.